

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le **16 janvier 2017** à 19 h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Lise Crêtes et Philippe Labelle.
Est absent : Nicolas Malette / absence motivée.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

2017-01-01

Ouverture de la séance

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la présente séance régulière soit ouverte.

Adoptée unanimement.

2017-01-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec l'ajout de Demande de subvention au FDT au point 2.14.

Adoptée unanimement.

2017-01-03

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

Adoptée unanimement.

2017-01-04

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 31 décembre 2016

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (78 848,84\$) et à payer (31 408,60\$) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, le conseiller, Robert Gaudette et la conseillère, Lise Crêtes. Les comptes payés, le rapport des journaux de salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 31 décembre 2016.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-001 « Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère, Lise Crêtes, qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-001 R.M. 256-17 « **Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec** », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-002 « Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, Philippe Labelle, qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-002 R.M. 257-17 « **Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec** », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-003 « Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, Raymond Blais, qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-003 R.M. 258-17 « **Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec** », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-004 « Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, Robert Gaudette, qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-004 R.M. 259-17 « **Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec** », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-005 « Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère, Lise Crêtes, qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-005 R.M. 260-17 « **Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec** », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-007 « Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, Raymond Blais, qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-007 R.M. 261-17 « **Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec** », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2017-01-05

Remises de fonds – déjeuner de la mairesse 2017

ATTENDU QUE le déjeuner de la mairesse 2017 s'est tenu le 15 janvier dernier ;

ATTENDU QUE les fonds amassés sont de 2 470\$;

ATTENDU QUE le conseil désire partager cette somme et en faire profiter 2 organismes de son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil désire donner les sommes amassées afin de combler les besoins en sécurité alimentaire de notre Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les sommes amassés lors du déjeuner de la mairesse 2017 soient distribuées comme suit : 1235\$ à L'Entraide de la Vallée et 1235\$ à la Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée unanimement.

2017-01-06

Mandat au service d'ingénierie de la MRCVG- projet terrain de camping

ATTENDU QUE le projet de terrain de camping l'exige ;

ATTENDU QUE la municipalité avance dans son projet ;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater le service d'ingénierie de la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau afin que ce dernier présente une demande de Certificat d'Autorisation pour l'obtention de systèmes sanitaires auprès du Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité mandate de service d'ingénierie de la MRCVG afin que ce dernier demande le Certificat d'Autorisation pour l'obtention de systèmes sanitaires auprès du Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le projet de terrain de camping.

Adoptée unanimement.

2017-01-07

Engagement de la Municipalité de Cayamant auprès du MDDELCC- projet terrain de camping

ATTENDU QUE pour le développement de son terrain de camping, la municipalité a des étapes très importantes à respecter pour protéger l'environnement ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à présenter une attestation signée par un ingénieur dans les 60 jours de la fin des travaux concernant la conformité de ceux-ci relatifs aux systèmes sanitaires suivant l'autorisation accordée ;

ATTENDU QUE la municipalité avait l'obligation de le faire ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité confirme son engagement à produire une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur dans un délai de 60 jours de la fin des travaux concernant les systèmes sanitaires suivant l'autorisation accordée.

Adoptée unanimement

2017-01-08

Mandat au service d'ingénierie de la MRCVG- projet terrain de camping

ATTENDU QUE le projet de terrain de camping l'exige ;

ATTENDU QUE la municipalité avance dans son projet ;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater le service d'ingénierie de la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau afin que ce dernier présente une demande de Certificat d'Autorisation pour la prise d'eau auprès du Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité mandate de service d'ingénierie de la MRCVG afin que ce dernier demande le Certificat d'Autorisation pour la prise d'eau auprès du Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le projet de terrain de camping.

Adoptée unanimement.

2017-01-09

Engagement de la Municipalité de Cayamant auprès du MDDELCC- projet terrain de camping

ATTENDU QUE pour le développement de son terrain de camping, la municipalité a des étapes très importantes à respecter pour protéger l'environnement ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à présenter une attestation signée par un ingénieur dans les 60 jours de la fin des travaux concernant la conformité de ceux-ci relatifs à la prise d'eau suivant l'autorisation accordée ;

ATTENDU QUE la municipalité avait l'obligation de le faire ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité confirme son engagement à produire une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur dans un délai de 60 jours de la fin des travaux concernant la prise d'eau suivant l'autorisation accordée.

Adoptée unanimement

2017-01-10

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu :

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

Adopté unanimement.

2017-01-11

Demande de don - levée de fonds 2017 - Suicide-Détour

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution aux profits de Suicide-Détour ;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de contribuer sous forme de don, pour un montant de 150\$;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la Municipalité fasse parvenir un chèque à l'ordre de Suicide-Détour Maniwaki dans le cadre de sa levée de fonds pour ledit organisme pour un montant de 150\$.

Adopté unanimement.

2017-01-12

Demande d'appui à l'ASEC

ATTENDU QUE l'association de solidarité et d'entraide communautaire Vallée-de-la-Gatineau désire présenter un projet dans le but d'instaurer une politique en salubrité afin d'améliorer la qualité des logements locatifs disponible dans la Vallée-de-la-Gatineau et de créer une association de locataires ;

ATTENDU QUE le projet aura une durée d'un an et qu'une fois réalisé ne demandera que très peu de temps aux municipalités ;

ATTENDU QU'une fois le projet réalisé l'association demandera aux municipalités de faire une politique de conformité sur les logements puisqu'il y aura une cour municipale qui siègera dans la région ;

ATTENDU QUE les étapes de ce projet seront constituées par des recherches terrain sur les réussites de politiques en logement et des associations de locataires existantes dans différentes municipalités ;

ATTENDU QUE les élus seront rencontrés pour leur présenter une politique en logement que l'association aura élaborée ;

ATTENDU QUE le projet Loge-Ici ne demande aucun argent de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Raymond Blais, et il est résolu d'appuyer l'ASEC dans leur demande de projet pour instaurer une nouvelle politique de salubrité afin d'améliorer la qualité des logements locatifs disponible dans la Vallée-de-la-Gatineau et de créer une association de locataires afin de garder ses citoyens dans la région.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-13

Paiement comptes fournisseurs – par dépôts directs

ATTENDU QUE certains fournisseurs peuvent recevoir le paiement de leurs factures de façon électronique ;

ATTENDU QUE la direction de la Municipalité souhaite pouvoir payer directement les fournisseurs de façon électronique, quand il sera possible de le faire ;

ATTENDU QUE pour la Municipalité, ce mode de paiement représente une économie de papier chèque, de temps et également de frais d'envoi ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la direction générale par l'entremise de Julie Jetté, Cynthia Emond et/ou Hélène Joannis puisse payer ses fournisseurs de façon électronique quand il sera possible de la faire. Le mode de paiement par chèque demeure tout de même possible également.

Adoptée unanimement.

2017-01-14

Nomination de chemin – confirmation du nom : chemin du Coteau

ATTENDU QUE le nom du chemin Côteau a été soumis à la Commission de Toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE la commission de Toponymie du Québec a demandé que le chemin porte plutôt le chemin **du Coteau** ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité confirme le nom du chemin **du Coteau**, tel que dûment nommé à la Commission de Toponymie du Québec.

Il est également résolu que cette résolution soit expédiée à la Commission de Toponymie du Québec pour officialisation et soit expédiée également au service 9-1-1 ainsi qu'à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, la désignation du chemin officiel.

Adoptée unanimement.

2017-01-15

Prolongation – contrat d'entretien Mont-Cayamant

(Mention de la Mairesse : la mairesse déclare donner la parole à la mairesse suppléante étant donné qu'elle s'était retirée de toutes discussions concernant le présent point.) La mairesse suppléante prend la parole et explique la présente résolution.

ATTENDU QUE le contrat d'entretien du Mont-Cayamant signé avec l'entreprise Récréenviro est arrivé à échéance ;

ATTENDU QUE le conseil convient de renouveler l'entente pour une durée d'un an ;

ATTENDU QU'à même cette entente, le conseil souhaite inclure le nivelage, à raison de 2 fois par année, pour le sentier de VTT menant à la Tour du Mont-Cayamant ;

ATTENDU QUE le contrat sera amendé pour l'ajout de 2 nivelages et que pour cet ajout le coût de 1 400,00\$ plus les taxes applicables seront ajoutées ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la Municipalité renouvelle le contrat auprès de l'entreprise Récréenviro pour une durée d'un (1) an, avec les modifications souhaitées pour le montant total de 10 300,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

La mairesse déclare n'avoir ni participé aux délibérations et ni à aucune décision ni voté pour son adoption. M. Labelle précise que ces retraits sont par mesure de transparence.

2017-01-16

Demande de subvention - embauche – étudiants pour l'été 2017

ATTENDU QUE la Municipalité a des projets pour l'été 2017 ;

ATTENDU QUE pour l'été 2017, **quatre (4) étudiants** pourraient avoir un emploi d'été à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral par son programme Emplois d'été Canada 2017 donne la possibilité au Municipalité d'appliquer afin d'obtenir une subvention pour emplois étudiants ;

ATTENDU QUE les besoins sur notre territoire dans le domaine environnemental sont grands ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu, que la Municipalité fasse la demande auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une subvention pour l'emploi **de quatre (4) étudiants** pour la saison 2017. Il est également résolu d'autoriser, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe à signer tous documents relatifs à ladite demande de subvention pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-17

Demande d'utilisations et de réservations par la paroisse – salle municipale

ATTENDU QUE la Paroisse St-Roch de Cayamant sollicite notre générosité afin d'utiliser la salle municipale gratuitement pour les 20 août, 21 octobre 2017 et pour le 27 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 250-16 le permet ;

ATTENDU QUE nous sommes dans une année d'élection, la demande de réservation de la salle municipale pour le 27 janvier 2018 devra faire l'objet d'une nouvelle demande suivant les élections municipales de novembre 2017 ;

ATTENDU QUE la salle municipale est disponible pour les dates en 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant prête gratuitement la salle municipale pour les Fêtes de Saint-Roch et du Chasseur aux dates ci-hauts mentionnées, il est également résolu de demander à la Paroisse de placer et replacer les tables et chaises lors de leurs activités.

Adoptée unanimement.

2017-01-18

Demande de financement au FDT (Fonds de Développement du Territoire) – projet Surface multifonctionnelle (Patinoire)

ATTENDU QUE la Municipalité travaille à son projet de Patinoire (Surface multifonctionnelle) et est toujours en mode levée de fonds ;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau a présentement des sommes disponibles dans le cadre de son Fonds de Développement du Territoire (FDT) ;

ATTENDU QUE notre projet cadre dans les critères et conditions pour l'obtention d'une telle subvention ;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de sommes afin de combler la caisse pour réaliser son projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité voit dans cette subvention une belle opportunité ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à investir un minimum de 20 % du coût total du projet ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la Municipalité présente une demande de financement auprès de la MRCVG dans le cadre du Fonds de Développement du Territoire et il est également résolu que Mme Hélène Joannis, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente demande de financement pour le projet de surface multifonctionnel qu'est notre projet Patinoire.

Adopté unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

INFORMATION DE LA MAIRESSE

- Rallye Perce-Neige;
- Carnaval 2017;
- Rencontre projet Mont-Cayamant /Mont-Morissette;
- Génératrice;

2017-01-19

Fermeture et levée de l'assemblée

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h27.

Adoptée unanimement.

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toute une chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil.

Chantal Lamarche, mairesse